

États financiers

**Fonds en fiducie de
The City of Saint John**
Le 31 décembre 2014

Rapport de l'auditeur indépendant

À Monsieur le Maire et aux membres du conseil communal de The City of Saint John

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints des fonds en fiducie de The City of Saint John, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, et les états de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des fonds en fiducie de The City of Saint John au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats des activités, des variations de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

 Deloitte s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Le 6juillet 2015

Fonds en fiducie de
The City of Saint John
Au 31 décembre 2014

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	Fonds		Fonds		Fonds	
	Fonds Tucker	Fonds commémoratif Stockford	Fonds O'Connell	Fonds L.R. Ross	Fonds A. Carle Smith bicentenaire	Fonds du 31 déc. 2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	250 805	68 119	92 976	21 133	38 280	471 313
Dépôts à terme, au coût	—	—	—	—	—	466 801
					1 717	1 694
	250 805	68 119	92 976	21 133	38 280	473 030
PASSIF						468 495
Créditeurs	—	—	187	—	—	187
ACTIF NET	250 805	68 119	92 789	21 133	38 280	472 843
					1 717	468 308

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Signé au nom du conseil,

Maire : 

Président du Comité des finances 

**Fonds en fiducie de
The City of Saint John
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

	Fonds en fiducie						Total 2014	Total 2013
	Fonds Tucker	Fonds commémoratif Stockford	Fonds O'Connell	Fonds L.R. Ross	Fonds A. Carle Smith	Fonds du bicentenaire		
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Augmentation de l'actif net								
Produits financiers	2 991	813	1 120	252	456	23	5 705	
Diminution de l'actif net								
Apports à d'autres entités	—	—	1 120	—	—	—	4 123	
Augmentation (diminution) de l'actif net au cours de l'exercice	2 991	813	—	252	456	23	1 582	
Actif net au début de l'exercice	247 814	67 306	92 789	20 881	37 824	1 694	466 726	
Actif net à la fin de l'exercice	250 805	68 119	92 789	21 113	38 280	1 717	468 308	

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

**Fonds en fiducie de
The City of Saint John
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2014	2013
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	5 655	5 705
Variations des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement :		
Dépôts à terme	(23)	(116)
Créditeurs	-	3
	5 632	5 592
Activités d'investissement		
Apports à d'autres entités	(1 120)	(4 123)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 512	1 469
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	466 801	465 332
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	471 313	466 801

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds en fiducie de The City of Saint John
Notes complémentaires
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Produits

Les produits financiers sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Charges

Les charges sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes auprès de banques et les dépôts à court terme selon leurs échéances initiales.

Instruments financiers

Les instruments financiers des Fonds en fiducie se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de créiteurs, de dépôts à terme et de titres négociables. Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'acquisition. Les actifs financiers négociés sur des marchés actifs sont présentés à la juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés sont présentés au poste Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses. Les instruments financiers font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture.

Les fonds en fiducie et les fonds de réserve sont exposés à un risque de taux d'intérêt, du fait qu'une fluctuation des taux d'intérêt pourrait nuire à la valeur des titres négociables.

2. FONDS EN FIDUCIE

Fonds Tucker

Selon une loi de la Législature promulguée le 20 avril 1927, The City of Saint John a acquis les droits sur des titres ayant une valeur nominale de 10 000 \$. Cette loi stipule que le produit ainsi qu'une partie du capital de cette fiducie doivent servir à l'entretien et à l'amélioration du parc Tucker, sous réserve de l'approbation du conseil communal.

Fonds en fiducie de The City of Saint John
Notes complémentaires
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Fonds commémoratif Stockford

Ce fonds a été créé le 28 décembre 1939 des suites d'un legs de 3 000 \$ de la part de Fannie M. Stockford de Boston, au Massachusetts. Ce montant devait être investi et le produit annuel, utilisé pour améliorer et entretenir le King Square.

Fonds O'Connell

Ce fonds a été créé le 22 mars 1939 grâce à un apport de 2 000 \$ de la part de J.D. O'Connell. L'apport devait être investi et le produit, réparti entre les orphelinats de la ville au prorata du nombre d'enfants accueillis par chacun, sous la forme d'un cadeau de Noël à chaque enfant. En octobre 2004, cet accord a été modifié pour permettre aux fiduciaires de remettre le produit annuel tiré des placements de fonds en fiducie au Empty Stocking Fund.

Fond L.R. Ross

Ce fonds a été créé en 1921, grâce au don d'un montant de 1 250 \$ et du trophée de la « Ross Memorial Cup ». Le trophée était remis à l'issue d'une compétition annuelle entre skiffeurs amateurs résidant dans les Provinces maritimes âgés d'au plus 21 ans. Le produit de cette fiducie devait servir à remettre une reproduction du trophée au gagnant de chaque compétition. Des modifications apportées à la fiducie en 1986 permettent désormais aux fonds de servir à la promotion du sport de pagaie dans la ville de Saint John et ses banlieues, dans la mesure où un montant de 4 000 \$ demeure dans le fonds pour permettre à la « Ross Memorial Cup » d'être reproduite au besoin.

Fonds en fiducie de The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

2. FONDS EN FIDUCIE (suite)

Fonds A. Carle Smith

Ce fonds a été créé en septembre 1976, grâce à des fonds reçus de la succession de A. Carle Smith. Ces fonds devaient être affectés à l'entretien d'un sanctuaire d'animaux dans la région de South Bay.

Fonds du bicentenaire

Ces fonds doivent servir aux cérémonies soulignant le 200^e anniversaire du Canada, en 2067.